

RECTIFICATIF

Règlement Intérieur

Accueil périscolaire

Concernant l'aide aux devoirs (page 2/4 du règlement intérieur),
voici ci-après le rectificatif concernant ce service proposé aux
familles :

A Morannes, il est proposé aux parents qui le désirent une « aide aux devoirs » pour les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 au même tarif que l'accueil périscolaire. Ce service, **non obligatoire**, est proposé de 16h30 à 17h30 à trois conditions :

- Selon les saisons (hiver) et les intempéries (pluies, froid, canicule), quand les enfants doivent rester à l'intérieur de la garderie. Dès qu'il fait beau, c'est l'activité en extérieur qui est privilégiée.
- Uniquement les lundis et jeudis, veilles des jours de classe.
- En fonction des effectifs et du personnel disponible pour assurer ce service.

